



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mars,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 04 mars 2022

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 19h20

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 01

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Philippe GALLET, Kornélius GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Christian BERTRAND.

Absents excusés : Francis VALENTIN. Hélène KOU,

Absents : Jean-François THOMASSON

Mme Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de 4 points à l'ordre du jour qui seront traités en point n°12, 13, 14 et 15.

1) Validation du projet de la plaine de sports et de loisirs et validation des plans de financement - Délibération.

Mme le Maire présente le projet d'aménagement de la plaine de sports et de loisirs dont l'étude de faisabilité a été établie par l'Agence Technique Départementale (ATD). Ce projet sera réalisé en deux tranches échelonnées sur les exercices 2022 et 2023. La tranche 1 permettra l'aménagement de base du site avec l'installation d'équipements sportifs de proximité. L'enjeu est d'offrir à la population des installations à rayonnement et à visée territoriale, avec pour objectif stratégique la dynamique sportive induite par le label « Terre de jeux 2024 ». La tranche 2, ou tranche conditionnelle, permettra de finaliser l'accueil et la fonctionnalité du site.

Ce projet peut bénéficier de subventions de la part de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département Dordogne et de l'Agence Nationale des Sports.

Mme le Maire présente les plans prévisionnels de financement de ces deux tranches qui sont annexés à cette délibération.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le projet global d'aménagement de la plaine de sports et de loisirs en deux tranches
- **Adopte** les plans de financement relatifs aux tranches 1 (ferme) et tranche 2 (conditionnelle), annexés à cette délibération,
- **Autorise** Mme le Maire à solliciter les différents financeurs potentiels et à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

2) Convention 2021/2022 pour les frais de scolarités et les frais de transports pour les enfants des communes de Mayac et Saint-Vincent-sur-l'Isle scolarisés à l'école de Coulaures – Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que les conventions signées avec les communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Coulaures sont arrivées à leur terme en 2021.

Elle propose de renouveler la convention au dernier tarif en vigueur, à savoir 850€ pour les frais de scolarité.

En ce qui concerne les frais de transports pour les enfants de Mayac et de Saint-Vincent-sur-l'Isle scolarisés dans les écoles du RPI, elle rappelle que ceux-ci sont calculés selon les nouvelles modalités mises en place par le Conseil Régional, à savoir le quotient familial, et non plus forfaitaires comme auparavant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le renouvellement de la convention de participation aux frais de scolarité des communes de Mayac et de Saint-Vincent-sur-l'Isle, au dernier tarif en vigueur soit 850€ ainsi que le tarif calculé selon les nouvelles modalités mises en place par le Conseil régional pour les frais de transports.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

3) Révision des critères de versement du RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctions et des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Délibération.

Mme le Maire explique à l'ensemble du Conseil municipal sa volonté de modifier les critères du RIFSEEP.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'avis de Mme le Maire. Malgré cela celle-ci explique que la délibération ne peut pas être prise en l'état et sera reportée à la fin de l'année 2022.

4) Proposition de modification des tarifs de location du Foyer rural - Délibération.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de modifier les tarifs de location du Foyer rural :

Pour les Coulaurois :

- 1 - Location sur une journée : 150 €
- 2 - Location pour le week-end : 200 €
- 3 - Location le week-end avec les équipements : 280 €
(Cuisine, vaisselles...)

Pour les non-résidents de Coulaures :

- 1 - Location sur une journée : 200 €
- 2 - Location pour le week-end : 350 €
- 3 - Location le week-end avec les équipements : 400 €
(Cuisine, vaisselles...)

- Par ailleurs, une caution de 400 € sera demandée à chaque location et rendue lors de la remise des clés après toute occupation.
- Enfin, 60 € seront demandés pour l'utilisation du chauffage.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de modifier les tarifs de location du Foyer rural.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

5) Débat sur la prise d'une charte de démocratie locale - Délibération.

Mme Maire explique à travers un exemple qu'il serait intéressant de rédiger une charte de la démocratie locale qui permettrait notamment aux citoyens de s'exprimer sur différents sujets et de proposer différentes actions, d'inscrire une démarche participative locale...

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de rédiger une charte de démocratie locale.

6) Présentation d'une demande de subvention de SOS Chats libres - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « SOS Chats Libres ».

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'association « SOS Chats Libres ».
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7) Présentation d'une demande de subvention de France Alzheimer - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « France Alzheimer ».

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'association « France Alzheimer ».
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8) Présentation d'une demande de subvention de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « UDAF ».

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'association « UDAF ».
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9) Présentation d'une demande de subvention des Restaurants du Cœur - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention des Restaurants du Cœur.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention d'un montant de 50 € à l'association des Restaurants du Cœur de la Dordogne.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

/10) Présentation d'une demande de subvention de l'Association des Boules aux nez - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « des Boules aux nez ».

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention à l'association « des Boules aux nez ».
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11) Organisation de la gestion du service technique.

Au sujet de l'organisation, compte tenu de l'absentéisme de certains conseillers, Mme le Maire repousse la discussion à un conseil ultérieur.

12) Composition du bureau des élections - Délibération.

10 avril 2022 – 1^{er} tour des élections présidentielles.

- 8h00 - 10h30 : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Christophe ALLARD, Philippe GALLET.
- 10h30 - 13h00 : Corinne DUCROCQ, Jean-Marie RUIZ, Nathalie SALMON, Christian BERTRAND, Jean-François THOMASSON.
- 13h00 - 15h30 : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Kees GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE.
- 15h30 - 19h00 : Corinne DUCROCQ, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christian BERTRAND.

24 avril 2022 – 2^{ème} tour des élections présidentielles.

- 8h00 - 10h30 : Corinne DUCROCQ, Francis VALENTIN, Christophe ALLARD, Philippe GALLET.
- 10h30 - 13h00 : Corinne DUCROCQ, Jean-Marie RUIZ, Nathalie SALMON, Christian BERTRAND, Jean-François THOMASSON.
- 13h00 - 15h30 : Corinne DUCROCQ, Francis VALENTIN, Kees GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE.
- 15h30 - 19h00 : Corinne DUCROCQ, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christian BERTRAND.

13) Participation financière pour la formation des élus - Délibération.

Dans le cadre de la formation des élus et notamment celle proposer à Mme le Maire et intitulée « Prise de parole en public, une participation financière de 200 € est demandée.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser dans le cadre de la formation des élus, une participation financière de 200 €.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

14) Proposition de don à une personne en contrepartie du service rendu à la mairie - Délibération.

Mme le Maire propose de verser un don à une jeune en stage au secrétariat depuis deux mois, en remerciement de son aide très précieuse, de sa disponibilité et des nombreux services rendus à la mairie.

La proposition est faite de lui attribuer 300 €.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser à la jeune stagiaire un don de 300 €.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

15) Modification de la délibération du quart des dépenses d'investissement - Délibération.

Mme le Maire explique que jusqu'à l'adoption du budget 2022, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, le conseil municipal autorise l'ouverture au compte 2152 de la somme de 16 653.36 €, au compte 2132 la somme de 6 756€, au compte 2138 de la somme de 1 668 €, au compte 2183 de la somme de 241.64 € et au compte 2051 de la somme de 1580 €, sommes qui respectent le quart du total des crédits ouverts au budget 2021 pour les dépenses d'investissement de la classe 2 pour 50 171,18 €. La somme de 16 653.36 € sera affectée à la mise en place de la signalétique sur les voies communales, la somme de 6 756€ sera affectée à l'acquisition d'une maison, la somme de 1 668 € sera affectée à la reconstruction du muret de l'église, la somme de 241.64 € sera affectée à l'acquisition de téléphone pour l'école et la somme de 1580 € sera affectée à la création du site internet de la commune.

Ces sommes seront inscrites et ajustées au budget 2022.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'autoriser l'ouverture au compte 2152 de la somme de 16 653.36 € et au compte 2132 la somme de 6 000€, et ce, avant le vote du budget principal prévisionnel 2022.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Questions diverses.

- **Repas des aînés :**
- Il aura lieu le Samedi 11 juin 2022. Il sera préparé par le restaurant « La P'etite Cocotte ».

- **Cour de l'école :**
 - Lancer la maîtrise d'œuvre pour le mois de septembre.
 - Réunions avec les élus, les enseignantes et les représentants des parents d'élèves.
 - Lancement des travaux en février 2023.

- **Organisation d'une exposition sur les instruments de musique du monde :**

Cette exposition est organisée du 16 au 29 mai prochain par la commune de Coulaures.

Elle se tiendra au Foyer rural avec la participation d'un musicien professionnel qui exposera plus de 200 instruments.

Elle est ouverte aux Ehpad, aux établissements scolaires, aux écoles de musique...

La municipalité mettra à disposition gratuitement le bus de Coulaures et son chauffeur pour amener les élèves et les résidents.

Fin de séance : 21H00.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 10 mars 2022.

2022/03 –13 : Validation du projet de la plaine de sports et de loisirs et validation des plans de financement - Délibération.

2022/03 – 14 : Convention 2021/2022 pour les frais de scolarités et les frais de transports pour les enfants des communes de Mayac et Saint-Vincent-sur-l'Isle scolarisés à l'école de Coulaures – Délibération.

2021/03 – 15 : Révision des critères de versement du RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctions et des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Délibération.

2021/03 – 16 : Proposition de modification des tarifs de location du Foyer rural - Délibération.

2021/03 – 17 : Débat sur la prise d'une charte de démocratie locale - Délibération.

2021/03 – 18 : Présentation d'une demande de subvention de SOS Chats libres - Délibération.

2021/03 – 19 : Présentation d'une demande de subvention de France Alzheimer - Délibération.

2021/03 – 20 : Présentation d'une demande de subvention de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) - Délibération.

2021/03 – 21 : Présentation d'une demande de subvention des Restaurants du Cœur - Délibération.

2021/03 – 22 : Présentation d'une demande de subvention de l'Association des Boules aux nez - Délibération.

2021/03 – 23 : Composition du bureau des élections - Délibération.

2021/03 – 24 : Participation financière pour la formation des élus - Délibération.

2021/03 – 25 : Proposition de don à une personne en contrepartie du service rendu à la mairie - Délibération.

2021/03 – 26 : Modification de la délibération du quart des dépenses d'investissement - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	EXCUSÉ
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	EXCUSÉE
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	ABSENT
Christian BERTRAND	